Memento

La procédure pour le signalement d'un comportement fautif pour les employés temporaires

Étant une organisation internationale axée sur l'excellence de ses prestations dans le monde entier, le Groupe Randstad attend de tous les employés et sociétés du groupe une conduite constamment conforme à ses principes commerciaux.

La procédure pour le signalement d'un comportement fautif indique les étapes à suivre si vous suspectez ou si vous avez la preuve qu'une faute grave a été commise au sein ou à l'égard du Groupe Randstad.

Toute personne ayant des raisons valables de suspecter une faute ou s'il en a été le témoin ou même victime doit la dénoncer. Les parties prenantes sont encouragées, en premier lieu, à communiquer les faits en utilisant les procédures régulières (locales) pour les dénonciations, par le biais de votre consultant, Branch Manager ou Account Specialist de Randstad. En général, en faire part au management est la méthode conseillée et la plus rapide; c'est également le meilleur moyen d'assurer un bon environnement de travail transparent.
La procédure pour le signalement d'un comportement fautif ne doit pas être utilisée pour éviter les procédures de communication habituelles. Elle est prévue uniquement pour les cas où les moyens locaux risqueraient de ne pas être adéquats ou efficaces.

Pour la Suisse, le **numéro d'appel gratuit**
et le code d'accès sont les suivants:

Tél. 0800 561 422
Code d'accès 42113

Vous pouvez aussi utiliser le **service Internet SpeakUp** pour formuler une plainte par écrit:

https://www.speakupfeedback.eu/web/integrityatrandstad/ch

Exemples des faits importants tels que ceux indiqués ci-après (entre autres):

- infractions aux principes des Droits de l'homme
- infractions au Code de déontologie professionnelle de Randstad
- infractions aux directives ou aux procédures de Randstad
- infractions pénales
- non-respect des obligations légales
- manquements aux règles sur la santé et la sécurité

Procédure en cas de signalement d'un comportement fautif par l'intermédiaire du numéro d'appel direct ou du formulaire de signalement en ligne:

Numéro d'appel direct:

- La personne à l'origine du signalement appelle le numéro de téléphone gratuit; son appel est traité par un répondeur vocal. Après ce signalement, cette personne reçoit un numéro de dossier. Le prestataire externe envoie alors une transcription mot pour mot de l'enregistrement vocal au responsable d'intégrité local de Randstad.
- Pour garantir l'anonymat de l'appelant, l'enregistrement vocal reste chez le prestataire externe et est détruit dès que le responsable d'intégrité a confirmé la réception de cette transcription.
- En utilisant ce numéro de dossier, le responsable d'intégrité peut laisser un message de réponse à la personne à l'origine du signalement, dans lequel il confirme la réception du signalement et pose, le cas échéant, des questions de vérification ou propose une conclusion. Après avoir reçu le signalement, le responsable d'intégrité met tout en œuvre pour apporter une réponse dans un délai maximal de cinq jours ouvrés.
- La personne à l'origine du signalement peut alors consulter cette réponse en indiquant son numéro de dossier. Elle peut choisir si elle souhaite répondre aux éventuelles questions immédiatement ou ultérieurement.

Formulaire de signalement en ligne

- La personne à l'origine du signalement se rend sur le site web correspondant, laisse un message en entrant son texte et reçoit un numéro de dossier. Le prestataire externe traduit ce message, si nécessaire et en envoie la traduction ainsi qu'une copie du message web au responsable local de l'intégrité.
- En utilisant ce numéro de dossier, le responsable d'intégrité peut laisser un message de réponse à la personne à l'origine du signalement, dans lequel il confirme la réception du signalement et pose le cas échéant des questions de vérification ou propose une conclusion. Après avoir reçu le signalement, le responsable d'intégrité met tout en œuvre pour apporter une réponse dans un délai maximal de cinq jours ouvrés.
- La personne à l'origine du signalement peut à nouveau appeler à l'aide du numéro de dossier et consulter la réponse du responsable de l'intégrité. Elle peut choisir si elle souhaite répondre aux questions immédiatement ou ultérieurement.